



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
8 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **8 juillet 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 17 juin 2024
- 4 - CORRRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2024
- 7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 7.1 - Renouvellement du mandat de Maire remplaçant
 - 7.2 - Accord par le conseil d'un délai supplémentaire de 30 jours à Samantha Roy conseillère
 - 7.3 - Démission d'une brigadière scolaire et embauche d'une nouvelle ressource
 - 7.4 - Demande de contribution financière-SCOUT de THETFORD

2024-
07-8963



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 7.5 - PRABAM - Fin des travaux
- 8 - RÉGLEMENTATION
- 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-262 « Amendement au Règlement de zonage 97-027 »
- 8.2 - Dépôt du projet de règlement 2024-263-concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-258 « Amendement sur le règlement de lotissement no. 97-028 »
- 8.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-265- Amendement relatif au compteur d'eau
- 8.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-266- Ajout de disposition concernant les îlots de chaleurs
- 8.6 - Avis de motion et dépôt du projet de réglementation 2024-268- Amendement au règlement concernant les nuisances
- 9 - LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 - Permis de réunion - Centre des loisirs Desjardins
- 9.2 - Permis de réunion - Festivité de la construction
- 9.3 - Tarifications heure de glace 2024-2025
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
- 10.1 - Soumissions de forage d'un nouveau puits
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE SÉANCE
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire du 17 juin 2024

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

2024-
07-8964

2024-
07-8965



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

Réception d'une lettre de remerciement de la part de Leucan et de l'organisation de la Thetford Ultimate Wrestling (TUW) dans le cadre de leur évènement tenu le 18 mai dernier à l'aréna d'East Broughton.

Ils sollicitent de nouveau notre collaboration pour l'évènement de l'an prochain qui aura lieu le 7 juin 2025.

Le conseil prendra connaissance des détails de l'évènement à venir et statuera sur sa participation à une séance ultérieure.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle de sa rencontre avec la MRC concernant le profil habitation qui concerne les statistiques de population. Il rappelle que l'organisme la Gitée est un organisme à la disposition des citoyens qui ont des besoins d'aide et de support dans un contexte de violence.

Darrell Paré nous parle de Défi vélo Nadeau qui a permis l'achat de chandails de soccer. Il rappelle que l'assemblée générale pour le transport adapté est le 18 juin prochain. Il nous invite à participer aux mardis de la culture, événements qui se poursuivent tout l'été. Il est temps de procéder à l'inscription des jeunes pour le hockey mineur et le 18 juillet prochain, sera tenu un évènement pour bruler le feu qui n'as pas eu lieu lors des festivités de la Saint-Jean et que c'est une belle façon de commencer les vacances de la construction.

Julie Leblond nous parle du rapport incendie

1er juin- Il y a u un incendie dans une propriété privée

4 juin -Appel pour un feu de débris

17 juin - les pompiers ont portés assistance à Adstock

22 juin - On procède à des vérifications concernant un feu à ciel ouvert

25 juin- Appel pour une fuite de gaz à l'aréna de East Broughton et c'est l'entreprise Energir qui est intervenue.

Julie Leblond nous rappelle que le lave-auto des pompiers aura lieu le 10 août 2024.

André Roy nous parle de la disponibilité des Éco-Centre pour le besoin de se départir de choses qui seraient admissibles. Il nous parle de la visite qui a eu lieu avec la MRC des lieux touristiques de la région afin de faire découvrir les endroits à notre population. Il mentionne que c'est un parcours intéressant pour les vacances et que le projet culturel de Beaulac-Garthby est impressionnant.

Rénald Drouin nous parle des heures d'ouverture de la bibliothèque pour cet été et qu'elle sera fermée entre le 12 juillet et le 12 août.



2024-
07-8966
N^o de résolution
et de notation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2024

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juin 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 130 047,17\$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juin 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 107 845,50 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de Juin 2024.

ADOPTÉE

7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7.1 - Renouvellement du mandat de Maire remplaçant

Attendu que le mandat de maire remplaçant adopté précédemment est venu à échéance ce mois courant.

Attendu que Jean-Paul Grondin agissant actuellement à ce poste désire poursuivre ce mandat.

Attendu que les conseillers ont tous été sollicité pour connaître leur intérêt à occuper le remplacement et qu'aucun autre conseiller n'a manifesté le désir de le faire.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat à titre de pro-maire de monsieur Jean-Paul Grondin jusqu'aux prochaines élections municipales.

ADOPTÉE

7.2 - Accord par le conseil d'un délai supplémentaire de 30 jours à Samantha Roy conseillère

Attendu que la conseillère Madame Samantha Roy a été dans l'impossibilité de se présenter aux séances du conseil depuis 90 jours consécutifs ce mois courant.

Attendu que le troisième (3e) article de l'alinéa 317 LERM permet au conseil d'adopter une résolution afin de décréter que le défaut d'assister aux séances n'entraîne pas la fin de son mandat puisque ;

Le défaut de se présenter aux séances est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

Le défaut n'entraîne aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

2024-
07-8967

2024-
07-8968



N° de résolution
ou annotation

2024-
07-8969

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que le conseil désire accorder un délai de grâce de 30 jours à compter de ce jour.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder un délai supplémentaire de 30 jours à la conseillère Madame Samantha Roy.

7.3 - Démission d'une brigadière scolaire et embauche d'une nouvelle ressource

Attendu que nous avons reçu l'avis de madame Diane Paradis, brigadière, de sa démission pour l'année 2024-2025

Attendu que le poste a été affiché depuis le 20 juin 2024 et que nous avons reçu des candidatures pour combler ce poste.

Suivant le rapport RH de la directrice générale, il est recommandé de procéder à l'embauche de Madame Julie Gagnon pour le poste de brigadière selon les conditions actuelles en vigueur et entendues.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser Émilie Guillemette directrice générale à procéder à la signature d'un contrat de travail pour le remplacement de la brigadière et d'autoriser l'embauche de Madame Julie Gagnon.

ADOPTÉE

2024-
07-8970

7.4 - Demande de contribution financière-SCOUT de THETFORD

Attendu que la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de l'organisme Scout de Thetford.

Attendu que le nombre de jeunes de la municipalité inscrit actuellement à leurs activités est au nombre de 3.

Attendu que la contribution demandée est au montant de 75,00 \$.

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité d'accorder une contribution financière au montant de 75,00\$ à l'organisation Scout de Thetford.

ADOPTÉE

2024-
07-8971

7.5 - PRABAM - Fin des travaux

Attendu que la municipalité recevra une contribution financière dans le cadre du PRABAM pour les travaux de rénovation des bureaux municipaux.

Attendu que les travaux sont maintenant terminés.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de confirmer la fin des travaux et la reddition de compte peut être complétée.

ADOPTÉE



2024-
07-8972
N° de résolution
et de notation

2024-
07-8973

2024-
07-8974

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8 - RÉGLEMENTATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-262 « Amendement au Règlement de zonage 97-027»

Avis de motion au règlement # 2024-262 « Amendement au Règlement de zonage 97-027 »

Je, soussigné, André Roy, conseiller, donne avis de motion que le projet de règlement # 2024-262 ayant pour objet;

« Amendement au Règlement de zonage 97-027 » concernant l'autorisation des gites touristiques et amendement concernant la hauteur maximales des habitations multifamiliales (H4) et des appareils d'échange thermique, est présenté à la table du conseil municipal .

Attendu qu'un avis de motion est donné sur le premier projet de règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, par le conseiller André Roy;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet du règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, soit adopté.

8.2 - Dépôt du projet de règlement 2024-263-concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sur le projet de règlement numéro 2024-263, amendant le règlement 2014-164, ayant pour objet l'ouverture des rues a été dûment donné par le conseiller André Roy lors de la séance ordinaire du Conseil d'East Broughton, tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE II est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de règlement numéro 2024-263, amendant le règlement 2014-164,

8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-258 « Amendement sur le règlement de lotissement no. 97-028

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 3 février 1998 ;

Attendu que le conseil juge opportun de modifier le règlement de lotissement afin de faire une mise à jour;

Attendu qu'une résolution (2023-08-8649, projet de mise à jour du règlement de lotissement) a été adopté à cet effet par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2023;



N° de résolution
ou annotation

2024-
07-8975

2024-
07-8976

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu qu'un avis de motion est donné sur le premier projet de règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, par le conseiller Renald Drouin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet du règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, soit adopté.

ADOPTÉE

8.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-265- Amendement relatif au compteur d'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire modifier le règlement 2023-242 régissant l'utilisation de compteurs d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles normes gouvernementales doivent s'appliquer dans les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion et à l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau potable est un enjeu essentiel pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau est donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau a été déposé à la séance du conseil tenue le 08 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau, soit adopté.

Le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau est disponible au bureau municipal pour consultation

8.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-266- Ajout de disposition concernant les îlots de chaleurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire adopter un règlement amendant le plan d'urbanisme municipal afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est nécessaire de procéder à une modification du plan d'urbanisme pour assurer sa conformité aux nouvelles dispositions prévues à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 est donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller André Roy.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur a été déposé à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller André Roy.

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés sera tenue le 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur, soit adopté.

Le projet de règlement afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur est disponible au bureau municipal pour consultation.

2024-
07-8977

8.6 - Avis de motion et dépôt du projet de réglementation 2024-268- Amendement au règlement concernant les nuisances

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire amender le règlement 2018-RMSQ-5-6 relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne prévoit pas d'heure à laquelle les activités bruyantes sont interdites;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances est été donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances a été déposé à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances, soit adopté.

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Permis de réunion - Centre des loisirs Desjardins

Attendu que l'ouverture du centre des loisirs est prévue le 18 septembre.
Attendu que pour la tenue du service de vente de boissons alcoolisées, une demande de permis de réunion doit être fait pour les jeudis, les vendredis et samedis soirs suivant la date d'ouverture jusqu'au début avril (6).

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité d'autoriser, Ann-Rose Roy, la directrice des loisirs à effectuer la demande pour un permis de réunion pour le Centre des loisirs Desjardins (300 rue Pelletier, East Broughton), pour les soirs nécessaires durant cette période.

2024-
07-8978



N° de résolution
ou annotation **2024-
07-8979**

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

9.2 - Permis de réunion - Festivité de la construction

Attendu que les festivités de la fête de la St-Jean n'ont pas pu avoir lieu en ce qui concerne les activités extérieures (feu de joie).

Attendu que la directrice des loisirs demande de créer un événement le jeudi, 18 juillet pour célébrer les vacances de la construction ce qui permettra de brûler le bois remis en commandite avant l'évènement des démolitions.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité, d'autoriser Ann-Rose Roy, la directrice des loisirs de faire la demande du permis de réunion pour le 18 juillet sur le terrain extérieur au Centre des loisirs Desjardins (300 Rue Pelletier, East Broughton).

En cas de pluie, l'activité est annulée.

ADOPTÉE

**2024-
07-8980**

9.3 - Tarifications heure de glace 2024-2025

Attendu que les tarifs de location de glace sont à fixer pour l'année 2024-2025.

Attendu que les tarifs peuvent varier selon le locateur, la nature de l'activité et nos diverses ententes.

Attendu que la directrice des loisirs propose les tarifs suivants pour la saison 2024-2025.

Le coût de location est de 140 \$ pour tous, par contre, un rabais de 60 \$ sera applicable sur présentation d'une preuve de résidence à East Broughton.

Donc, suite à l'application du rabais, s'il est applicable, le coût de location sera pour un résident de 80 \$ et 140 \$ pour les non-résidents.

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité d'adopter la grille tarifaire proposée par la directrice des loisirs.

ADOPTÉE

10 - TRAVAUX PUBLICS

10.1 - Soumissions de forage d'un nouveau puits

Attendu que nous avons reçus 4 soumissions pour le forage d'un nouveau puits.

Attendu que selon la politique d'achat local, la soumission ayant été retenue répond aux exigences.

Attendu que la municipalité désire octroyer ce contrat dans les plus brefs délais pour assurer un apport en eau maintenu et suffisant pour les citoyens,

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Forage Nelson Gagné au montant de 15 400,00\$ et d'autoriser la directrice

**2024-
07-8981**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

générale à signer le contrat au nom de la municipalité et de faire le paiement de la facture lorsque les travaux auront été complétés.

ADOPTÉE

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyens ont poser plusieurs questions sur des sujets divers, entre autres;
En qui consiste les îlots de chaleur...
Y-a-t-il des projets pour appuyer la venue de médecins dans notre région...
Pourquoi il y a dissolution de la régie intermunicipale...
etc...

13 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le 12 août à 19h30.

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

2024-
07-8982